



Filière sanitaire et sociale

11 décembre 2008 : le vote CGT

La filière sanitaire et sociale est la 3^e en nombre d'agents dans les collectivités territoriales : un emploi sur cinq, 19 cadres d'emplois et autant de métiers.

Elle est caractérisée par :

- des métiers qualifiés à forte identité professionnelle porteurs de valeurs et d'éthique.
- un taux de féminisation important et de ce fait, trop souvent, des salaires et des qualifications sous évalués.
- des besoins en formation initiale et permanente pour répondre aux évolutions des publics, des missions et du cadre législatif.
- l'apparition de nouveaux métiers qui viennent percuter des métiers bien identifiés avec des risques de déqualification.
- l'apparition de nouvelles technologies qui peuvent bouleverser les pratiques professionnelles.
- des professionnels de plus en plus évalués sur des critères quantitatifs au détriment de la qualité de la relation à l'utilisateur.
- des personnels connaissant des problèmes de santé divers (dépression, burn-out, stress...) dus à la dégradation des conditions de travail et à un manque crucial de moyens
- une augmentation de la sous-traitance des missions (suivi des bénéficiaires du RMI, aide sociale à l'enfance...) et des privatisations déjà réalisées

par exemple dans certains laboratoires départementaux.

En pleine collaboration avec les agents de catégorie C, les personnels des catégories A et B, cadres encadrant, chargés de missions, techniciens... assurent la conception et la mise en œuvre des politiques publiques au quotidien.

La CGT défend une conception humaine des politiques sociales et de santé en revendiquant l'accès aux soins pour tous et un accompagnement de qualité.

Nos actions ont déjà permis le reclassement des puéricultrices en catégorie A (alignement sur la Fonction publique hospitalière), la création du cadre d'emplois de cadre de santé, la reconnaissance du niveau III pour les éducateurs de jeunes enfants (mais, traité à part du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs, leur déroulement de carrière n'est pas identique, ils n'ont pas accès au poste d'encadrement par promotion ou concours interne spécifique au grade de conseiller, classé en A).

Nous proposons :

- Le reclassement en catégorie B des techniciennes en insertion sociale et familiale actuellement en catégorie C ;
- la reconnaissance du niveau II pour les bac+3 et donc un reclassement également en catégorie A



Nous proposons (suite)

- pour les assistants sociaux éducatifs, les infirmières...
- la revalorisation de la carrière des conseillers socio-éducatifs, cadres de santé... (alignement sur la catégorie A des autres filières) ;
 - une refonte complète de la grille indiciaire pour l'ensemble des filières et des catégories reconnaissant les qualifications et un déroulement de carrière qui prend en compte l'expérience et l'ancienneté et les formations tout au long de la vie professionnelle ;
 - le droit au temps FIR (formation, information, reclassement) pour les psychologues, conformément à ce qui a été obtenu dans la FPH.
 - le droit à une véritable formation professionnelle : 10 % du temps de travail consacré à la formation, la formation doit être un droit collectif et s'inscrire dans le cadre d'une gestion collective des carrières, le droit à une formation personnelle doit être garanti à chaque agent.

Missions, déontologie et éthique

La CGT a mené et mène une bataille contre la loi de Prévention de la délinquance, le fichier Edvige, la révision des ordonnances de 1945 concernant les enfants mineurs, dont les traits communs sont de s'attaquer aux libertés publiques, syndicales, civiles et aux contenus professionnels.

En collaboration avec de nombreux collectifs et associations professionnelles, la CGT a ainsi lutté contre les dénonciations et le fichage des familles en difficultés familiales, sociales, éducatives, budgétaires... Elle est intervenue au Conseil supérieur du travail social pour que soient réaffirmés les principes déontologiques et éthiques.

La CGT dénonce l'absence d'accompagnement social du RSA, l'exclusion de ce dispositif d'une par-

tie de la population dont notamment les moins de 25 ans, le risque de multiplication de contrats de travail à temps non complet et un financement inéquitable de cette mesure.

La seule garantie que ces personnes puissent un jour sortir de la précarité passe par un service public qui se donne les moyens de leur accompagnement vers un travail décent et durable et non par un empilement de dispositifs sans cohérence globale.

La CGT demande le maintien et le développement de la prévention et de la cohérence d'un travail pluridisciplinaire permettant une approche globale de la personne.

Il faut mettre fin à une politique de culpabilisation des individus renvoyés le plus souvent à leur isolement et à leur soi-disant fragilité ou/et incompétence et soutenir les professionnels subissant de plus en plus de souffrance au travail, confrontés à des missions impossibles, à la dévalorisation de leur image face à l'aggravation des maux sociaux affectant les usagers.

Vos élus CGT s'attachent à construire dans les territoires les convergences et les rapports de force nécessaires

- Pour s'opposer aux projets du gouvernement et du patronat.
- Pour exiger des moyens pour un service public de qualité répondant aux besoins de la population.
- dans le domaine de la petite enfance, de l'aide aux personnes en perte d'autonomie, de l'aide sociale à l'enfance, de la lutte contre l'exclusion ;
- la prise en compte des problèmes d'environnement, de santé publique, de développement durable ;
- des services publics garantissant l'égalité d'accès sur tout le territoire et indépendants des intérêts marchands.

Le 11 Décembre 2008

Voter CGT

c'est se donner les moyens de défendre les droits et les intérêts de tous les salariés, de gagner sur nos revendications, de mieux intervenir dans les choix pour un meilleur service public.